

## OBJECTIFS :

A l'issue de cette formation complémentaire d'une durée de 42 heures, le stagiaire aura acquis le socle nécessaire pour gérer une entreprise funéraire. Elle vient naturellement en complément à la formation à l'assistance funéraire de 140 heures.

## PUBLIC :

- Les agents qui sont responsables d'une agence, d'un établissement ou d'un bureau dans lequel sont accueillies les familles qui viennent conclure des prestations funéraires : directeur ou chef d'agence, d'établissement, de succursale ou de bureau.
- Les gestionnaires, responsables d'une chambre funéraire ou d'un crématorium.
- Les personnes qui assurent la direction des régies, entreprises ou associations habilitées : PDG d'une SA ou d'une SAS, gérant d'une SARL, propriétaire gérant d'une entreprise en nom personnel, président d'une association, etc.

## CONTENU :

### Gestion d'entreprise :

- Comptabilité : tenir sa comptabilité, les options de gestion, connaissance du bilan et compte de résultat.
- Gestion du personnel, le management d'une équipe.
- Connaissance de la convention collective.
- Rappel des grandes règles du droit du travail, connaissance de l'inspection du travail et des prud'hommes.
- Droit de la consommation et droit de la concurrence.
- Droit fiscal et droit des sociétés : les choix stratégiques d'une entreprise de services funéraires.

**DURÉE :** 42 heures

## MOYENS :

- Salle de formation réservée pour l'ensemble de la formation présentielle.
- Une feuille d'émargement sera faite signée en fin de formation et une attestation de formation sera délivrée.